



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service du commissariat des armées

**Direction centrale
Adjoint Ressources humaines
Division gestion des corps**

Paris, le 20 septembre 2021

**CONCOURS EXTERNE SUR ÉPREUVES
DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES COMMISSAIRES DES ARMÉES**

RAPPORT DU JURY 2021

La direction centrale du service du commissariat des armées (DCSCA/DGC) a organisé entre les mois de mars et juin 2021 le concours externe sur épreuves de recrutement dans le corps des commissaires des armées.

Ce concours s'adresse à des candidats titulaires d'un diplôme bac + 3 au minimum, âgés de 26 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours.

- 282 candidatures ont été validées.
- 209 candidats se sont présentés aux épreuves écrites, 206 ont effectué l'ensemble des épreuves dans neuf centres d'examen dont deux outre-mer (options choisies : 140 droit public, 46 droit privé, 23 sciences économiques).
- 81 candidats ont été déclarés admissibles, ayant une moyenne égale ou supérieure à 10,08/20.
- 66 candidats se sont présentés aux épreuves orales et sportives.
- 30 candidats ont été déclarés admis sur liste principale, 13 sur liste complémentaire.
- 10 candidats sur liste complémentaires ont pu rejoindre l'école des commissaires à Salon de Provence.

Le jury a pu apprécier le très bon niveau d'ensemble de la grande majorité des candidats admissibles, les candidats déclarés admis se situent à un très bon niveau. Plusieurs ont été jugés excellents.

Ces futurs commissaires des armées ont vocation à exercer des responsabilités importantes tout au long de leur carrière dans toutes les circonstances auxquelles un officier est confronté. Ce constat explique le niveau d'exigence du concours.

La qualité de la préparation au concours et à une future carrière d'officier est l'une des clés du succès et l'effort consenti en ce domaine fait indéniablement souvent la différence.

L'importance des épreuves sportives et la nécessité de s'y préparer doivent être soulignées.

I. BILAN DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

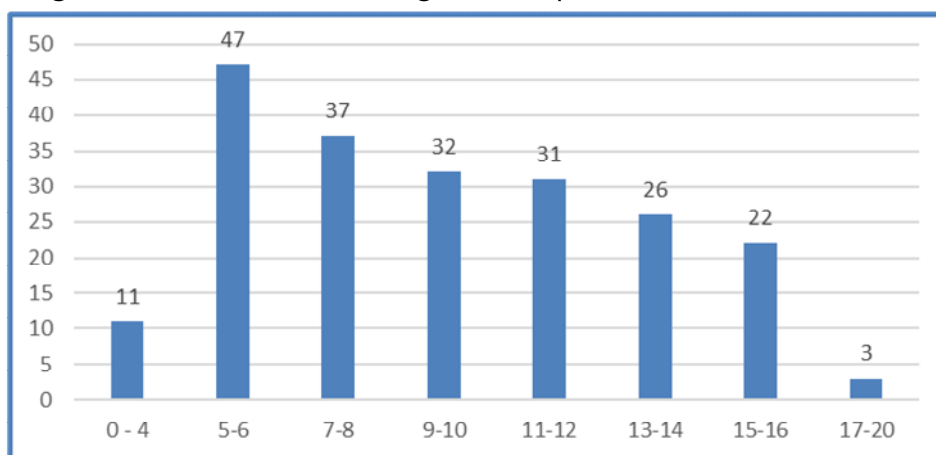
1. CULTURE GÉNÉRALE

Sujet : « Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude. » (Albert Camus 1951).

Moyenne : 9,76

Notes attribuées : de 2 à 18,5/20 (coefficient 5)

L'épreuve de culture générale s'est révélée sélective et a permis aux correcteurs d'utiliser toute l'amplitude de l'échelle de notation. Sur 209 copies, 58 ont obtenu une note inférieure ou égale à 6,5 et 51 une note égale ou supérieure à 13.



Cette sélectivité résulte en premier lieu du degré très variable de compréhension et de traitement du sujet.

De nombreux candidats ont ainsi rencontré des difficultés à naviguer entre les différents niveaux de lecture du sujet et du concept polysémique de culture (culture/nature, culture individuelle/culture collective). La définition de la culture en introduction s'est révélée hasardeuse, pêchant souvent par manque de simplicité (« la culture c'est un travail de l'esprit humain qui se matérialise sur le monde réel par diverses actions »), tout comme celle de la servitude, parfois confondue avec les notions de servilité voire de contrainte.

Par voie de conséquence, la difficulté à construire une problématique et une idée-maîtresse à même de questionner la dialectique culture/liberté a fréquemment conduit les candidats à adopter une approche réductrice du sujet, ramené à la question de l'accessibilité de la culture, au rôle de l'Etat dans les politiques publiques en matière culturelle ou encore à la fiabilité de l'information dans les sociétés contemporaines; approche donnant lieu à des développements issus de fiches thématiques recyclées pour l'occasion mais trop souvent éloignées du cœur du sujet.

Les meilleures copies sont celles qui sont parvenues à développer un plan dialectique en proposant une véritable antithèse à l'affirmation contenue dans la citation de Camus, que ce soit en explorant la notion de servitude volontaire et involontaire ou celle de déterminisme et de relativisme culturel. Le caractère ouvert du sujet sur la liberté et la culture invitait les candidats à appuyer leur argumentaire sur des références très variées, provenant de différents domaines des arts et des sciences. Si quelques candidats ont su saisir l'opportunité de mettre en avant avec à propos des exemples issus de la culture populaire ou de domaines artistiques plus confidentiels, la plupart des copies a fait appel à des références classiques ne permettant pas de se démarquer (la caverne de Platon, les écrits d'Hannah Arendt).

La construction et le contenu des développements font apparaître une maîtrise inégale de l'exercice de l'épreuve de culture générale.

Sur le plan de la méthode, l'exercice de reformulation du sujet, élément clef de l'introduction et du devoir, a mis en exergue la difficulté d'une majorité de candidats à maîtriser le style de l'interrogation indirecte et à proposer une reformulation correcte sur le plan grammatical.

De même, les développements doivent avoir une portée démonstrative et venir à l'appui de l'idée-maîtresse et du plan annoncés en introduction. De trop nombreuses copies ont fait apparaître des raisonnements qui n'étaient pas à la hauteur des enjeux posés par la citation et qui ne comportaient pas de références autres que celles tirées de l'actualité immédiate, notamment celle constituée par l'accessibilité de la culture dans le cadre de la crise sanitaire. La nature de l'épreuve (« composition de la culture générale sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques et sociaux depuis le début du XXe siècle ») invite au contraire à diversifier les références, exemples et illustrations qui n'ont vocation qu'à venir appuyer le raisonnement suivi. En la matière, les écueils sont connus mais méritent d'être rappelés : l'absence totale de références et illustrations (rendant la copie désincarnée et dépourvue de portée démonstrative), la surabondance à l'inverse de références (qui se substituent à la réflexion personnelle) et l'emploi inadéquat de ces références (citations faussement attribuées à un auteur, anachronismes, présentations erronées d'un courant de pensée etc.).

S'agissant par ailleurs du fond, la majorité des copies a peiné à intégrer dans le raisonnement l'appréhension de la notion de culture hors du cadre occidental, si ce n'est pour évoquer de façon caricaturale, voire erronée, certains régimes politiques étrangers, comme lorsqu'une copie cite l'Inde comme un exemple de pays non démocratique ou encore la Chine comme un pays sans culture du fait de la nature de son régime politique. Les candidats ont également peu relevé que, si la généralisation de la culture a permis son accès au plus grand nombre, elle porte en elle-même le risque d'une instrumentalisation plus forte au sein de la société contemporaine, aussi démocratique soit-elle.

Pour ce qui concerne la construction du devoir, les correcteurs ont considéré que les plans en deux ou trois parties étaient également recevables. Il a toutefois été constaté que les meilleures copies étaient construites sur la base d'un plan en 3 parties, mieux à même de traiter un sujet par définition très ouvert.

Enfin, la présentation formelle, la qualité de l'expression et l'orthographe ont pénalisé un nombre considérable de copies, dont certaines étaient pourtant de bonne facture quant au contenu des développements. Il convient de rappeler que la lisibilité de l'écriture et

l'orthographe sont des critères faisant pleinement partie de la notation. Au-delà de l'orthographe, la fluidité du style et plus généralement la clarté de l'expression sont défaillantes dans de trop nombreuses copies, rendant plus complexe la compréhension du raisonnement suivi.

Sur le plan formel, les correcteurs ont considéré que la structure interne des copies pouvait donner lieu à différentes formes de présentation (titrage et numérotation des parties, soulignement des subdivisions etc.), sans qu'il y ait lieu de privilégier l'une ou l'autre d'entre elles. Il a cependant été constaté que les meilleures copies parvenaient utilement, du fait de leurs qualités rédactionnelles, à s'affranchir de la méthode visant à faire apparaître, sous forme de titres numérotés, les différentes sous-parties de la copie.

2. NOTE DE SYNTHÈSE

Sujet : la cybersouveraineté de la France

- **Moyenne des candidats : 9,2**
- **Notes attribuées : de 1,1 à 15,5/20 (coefficient 7)**

L'épreuve de note de synthèse fait appel à l'ensemble des qualités attendues d'un officier traitant : compréhension rapide des enjeux, capacité de synthèse et qualités rédactionnelles permettant de fournir un travail de qualité en un temps limité. Exigeante, cette épreuve est un excellent indicateur des capacités des candidats à se projeter dans leur environnement professionnel futur.

Evaluation d'ensemble :

Les correcteurs constatent un niveau général assez faible des candidats, dont la plupart ne parvient pas à dégager une problématique claire du sujet proposé en introduction, permettant d'orienter le propos dans le sens propre à répondre à la commande.

Ainsi, les candidats qui ont obtenu la moyenne sont ceux qui sont parvenus à présenter une copie complète, dotée d'une idée maîtresse et d'un plan répondant globalement à la commande.

De nombreux candidats ont présenté les propositions en annexe, à la suite de la conclusion. Les correcteurs n'ont pas sanctionné cette présentation, bien qu'une intégration en dernière partie du développement ait été préférable, les propositions constituant l'un des deux aspects du sujet constituant la commande.

Ces propositions devaient répondre au besoin, évalué sous trois axes :

- Etre du niveau du destinataire de la note : un directeur d'administration centrale présentant la stratégie de son ministère pour les années à venir (la politique nationale n'est pas de sa compétence, les propositions sont circonscrites au domaine de la défense) ;
- Etre réalistes (réalisables ou du moins plausibles) ;
- Etre correctement présentées : les propositions sont hiérarchisées (par exemple par des tirets, ou, mieux, en les numérotant) et débutent ou comprennent un verbe qualifiant l'action à entreprendre.

La qualité de la problématisation, de l'argumentation et des propositions sont autant d'éléments qui permettent, ensuite, de distinguer les meilleures copies. Les notes comprises entre 13 et 15,5 sanctionnent ainsi des travaux répondant de manière satisfaisante, voire très satisfaisante, à la commande.

Sur le fond :

L'application de la méthode¹ et la gestion du temps sont essentielles. L'épreuve doit être abordée sous l'angle professionnel. L'autorité à qui s'adresse la note ne lira pas le dossier. La note doit donc être claire et complète sur le sujet abordé.

Le libellé du sujet est une indication fondamentale pour orienter l'étude du dossier et définir ensuite l'idée maîtresse. Peu importe que le plan choisi ensuite par le candidat présente deux ou trois parties, il doit permettre de répondre de manière problématisée à la commande.

La définition des termes du sujet par le candidat lors de la phase d'étude du dossier est indispensable pour permettre de mieux discerner les enjeux réels et ainsi parvenir à un plan répondant bien à la commande. Beaucoup de confusions ont été observées, par exemple entre cybersécurité, cyberdéfense et cybersouveraineté.

Certains candidats ont effectué un exercice de résumé du dossier sans idée maîtresse en introduction. L'introduction est trop souvent une entrée en matière maladroite, qui postule l'intérêt du sujet et ses « enjeux majeurs » sans les démontrer au vu des exemples tirés du dossier. L'idée maîtresse est absente ou trop vague. La conclusion est trop fréquemment négligée, voire oubliée, ne permettant pas de clôturer le propos de façon satisfaisante. Les idées sont souvent mal organisées, les idées directrices de chaque partie sont parfois peu explicites, alors que la clé de la synthèse se situe précisément là. Les copies dépassent ainsi souvent la fourchette du nombre de mots. Le propos est évasif, mal illustré par des exemples, tirés certes du dossier mais mal employés, de manière anecdotique plus que porteuse de sens (effet « catalogue » préjudiciable à l'argumentation).

Les propositions déjà effectives, qui ne montrent que rarement une ouverture d'esprit du candidat, voire égrènent des poncifs (poids des géants américains, rôle de l'Union européenne), ne participent pas à valoriser les copies. Les correcteurs étaient en droit d'attendre de la part de jeunes candidats immergés dans le monde numérique de l'originalité ou de la profondeur dans les propositions.

Quelques anachronismes ont également été relevés ainsi que des erreurs factuelles (« loi européenne », « transposition du règlement européen »), et des contresens, probablement dus à la nécessaire rapidité de la lecture du dossier, qui doit être compensée par une relecture attentive de la copie.

Sur la forme :

De manière générale, les en-têtes ont été correctement rédigés « à l'attention de... » et l'objet de la note n'a que rarement été omis. Il est à noter que le plan apparent permet un découpage clair du devoir, il est donc vivement conseillé de l'adopter. Les titres doivent être clairs, concis, mais aussi coller à la problématique ; a minima, un adjectif pour caractériser un substantif constitue une manière de qualifier la teneur du propos.

1 Disponible en ligne sur le site internet du commissariat des armées.

Beaucoup de candidats se pénalisent encore par une qualité rédactionnelle médiocre (grammaire, orthographe), un défaut de maîtrise de la langue française, parfois très marqué (phrases non terminées, usage maladroit d'un style soutenu), un usage trop répandu des anglicismes (« impacter »). Les abréviations ne sont très souvent pas développées lors de leur premier emploi.

Des phrases trop longues alourdissent le propos. A cet égard, les tournures journalistiques ou de communicants (« réelles avancées », « enjeu majeur », « défi majeur ») n'apportent aucune plus-value, mais seulement des phrases creuses, lorsqu'elles ne sont suivies d'aucune démonstration.

Enfin, l'emploi d'une forme personnelle est impropre à une note de synthèse, de même que la référence explicite aux pièces constitutives du dossier (l'autorité destinataire de la note ne consultant pas le dossier).

3. ÉPREUVE DE DROIT PUBLIC

Sujet : « Le contrôle de l'administration »

- **Moyenne des candidats : 6,79**
- **Notes attribuées : de 2 à 14/20 (coefficient 4)**

Exigences attendues : le sujet était transverse. Il était volontairement très large et nécessitait donc de la part des candidats des capacités de synthèse et de mobilisation de leurs connaissances dans les domaines du droit administratif, du droit constitutionnel et des finances publiques. Le sujet permettait à un étudiant ayant normalement suivi une scolarité et révisé ses connaissances d'écrire toujours quelque chose en rapport avec la question à traiter.

Évaluation d'ensemble : malgré la présence de copies solides témoignant d'une culture juridique du niveau attendu pour ce concours, les connaissances de la majeure partie des candidats se sont révélées fragmentaires et disjointes, laissant aux correcteurs le soin de faire le tri de ce qui était susceptible de répondre au sujet. Il est regrettable de constater que des connaissances de base n'étaient pas maîtrisées : confusion fréquente entre « déconcentration » et « décentralisation », entre « juridique », « judiciaire » et « juridictionnel ». L'adage selon lequel la forme exprime le fond a trouvé particulièrement à s'appliquer. La qualité de l'expression écrite a été très inférieure à ce qu'on était en droit d'attendre d'un futur commissaire et l'insuffisance des connaissances a été souvent flagrante. Très peu de candidats ont exprimé leurs connaissances dans un langage académique. Beaucoup de copies étaient un condensé de propos généraux et de lieux communs tenus dans un langage qui ne dépareillait pas.

Niveau global des candidats : un tiers des candidats (46 sur 137) a eu une note inférieure ou égale à 5. Deux candidats n'ont pas terminé l'épreuve. Ce pourcentage explique la moyenne générale assez basse : 6,79/20. Dans l'ensemble, les candidats ont éprouvé des difficultés à organiser leurs connaissances, quand ils en avaient, pour répondre au sujet.

Avis sur l'épreuve : cette épreuve est cardinale dans le concours parce qu'elle permet d'évaluer les candidats sur des connaissances qui normalement sont acquises pour des étudiants de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, ces connaissances font normalement partie du bloc de celles immédiatement utiles à un futur cadre de l'administration civile ou militaire.

4. ÉPREUVE DE DROIT PRIVÉ

Sujet : « l'absence de faute en matière de responsabilité »

- **Moyenne des candidats : 8,72**
- **Notes attribuées : de 3 à 16/20 (coefficient 4)**

Le sujet proposé aux candidats à l'épreuve de droit privé devait leur permettre de montrer l'étendue de leurs connaissances, leur capacité à mettre en relation différents domaines du droit, à dégager une tendance de leurs observations et réflexions, et à voir l'intérêt et les limites de cette tendance. Il était attendu une approche transverse du sujet, transverse aux différentes matières du domaine du droit privé. Les candidats qui ont omis un domaine ont perdu des points. Les plans n'avaient pas à être compliqués mais logiques et lisibles, à défaut la démonstration peinait à être décryptée.

A l'issue des travaux de correction de l'épreuve de droit privé, les correcteurs relèvent que si un petit nombre de candidats ont traité le sujet de manière très satisfaisante, nombreux sont ceux qui n'ont exploré qu'un des domaines du droit qui étaient dans le champ d'étude du sujet et ont donc produit des copies décevantes traitant le sujet de manière superficielle ou incomplète.

Concernant la forme des devoirs rendus, un grand nombre de copies souffrait d'une orthographe et d'une syntaxe défailtantes, les rendant parfois difficilement compréhensibles.

Concernant le fond, les candidats devront être sensibilisés sur la nécessité de construire des raisonnements juridiques logiques, argumentés et exprimés clairement, cette capacité faisant la preuve de leur esprit d'analyse.

Il serait sans doute utile de demander aux candidats de faire apparaître formellement leur plan (cette exigence permettrait aux candidats de structurer leur raisonnement et de s'assurer qu'ils ne sortent pas du sujet mais le traitent dans son entièreté), de faire usage de références jurisprudentielles pour illustrer leurs propos et de faire preuve d'une grande circonspection lorsqu'ils évoquent l'actualité à cette fin.

5. SUJET DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

Sujet : « les incitations économiques sont-elles efficaces ? »

- **Moyenne des candidats : 10,85**
- **Notes attribuées : de 3 à 18/20 (coefficient 4)**

La moyenne des copies se situe à 10,8/20 : 11 copies sont au-dessus de cette moyenne, dont 7 copies qui ont été notées excellentes (entre 13 et 18/20) et témoignent d'une vraie qualité d'analyse. A l'inverse, 12 copies sont au-dessous de cette moyenne, dont 6 copies qui ont été jugées particulièrement faibles par leur contenu. Les correcteurs rappellent que l'épreuve d'économie consiste à mettre en perspective des éléments théoriques et des faits stylisés, en rapport avec les politiques économiques mises en place, et non à compiler des savoirs disparates.

La majorité des copies témoigne d'un niveau d'orthographe, de grammaire et de syntaxe plutôt correct. De même, le style est, pour la majorité des cas, resté sobre. Les correcteurs encouragent les candidats à privilégier l'expression directe et simple et à éviter les périphrases ou circonvolutions, qui alourdissent les copies.

Le sujet d'économie invitait le candidat à réfléchir à l'efficacité des incitations économiques. Une lecture de cet énoncé trop rapide et une interprétation erronée du sujet a induit plusieurs candidats en erreur. En effet, il ne s'agissait pas d'évaluer l'intervention économique de la puissance publique en général. Le candidat devait d'abord définir les incitations économiques : l'ensemble des instruments destinés à orienter le comportement des agents sans porter atteinte à leur latitude d'action. Cette latitude, qui garantit le libre jeu des acteurs du marché et l'atteinte de son équilibre, optimal au sens de Pareto, est un gage d'efficacité.

Le candidat devait ensuite préciser en quoi ces incitations visent à orienter les préférences des agents et à remédier à leurs défaillances. La référence au rôle majeur joué par les externalités devait être soulignée en matière d'orientation des incitations. De même, les difficultés liées à l'incertitude économique qui alimente les comportements d'épargne de précaution et l'aversion au risque : il est nécessaire d'orienter les préférences et les choix d'épargne, de consommation et d'investissement des agents économiques par des mesures incitatives eu égard à ce contexte macroéconomique. Mais les dispositifs d'incitation économique peuvent souffrir de leur complexité et de leur insuffisante lisibilité.

Enfin, les correcteurs ont apprécié les copies qui soulignent l'actualité de ce sujet du fait de la brutale récession à laquelle sont confrontées les autorités publiques. Celles-ci ne peuvent assurer seules l'effort de relance : l'efficacité de leur action dépend aussi de leur capacité à façonner les incitations à consommer et investir des agents privés.

II. BILAN DES ÉPREUVES D'ADMISSION

1. ENTRETIEN D'APTITUDE GÉNÉRALE ET DE MOTIVATION

Cette épreuve a vocation à apprécier la capacité des candidats à réussir dans l'exercice des responsabilités d'un commissaire des armées, officier de carrière.

La singularité de la carrière d'un commissaire des armées, officier et administrateur, doit être bien comprise. La capacité des candidats à répondre aux attentes de l'institution militaire et à s'épanouir dans ce cadre doit être évaluée par le jury. Les candidats doivent connaître et maîtriser les principales caractéristiques de cette carrière :

- dimension interarmées du corps, importance des ancrages ainsi que l'articulation entre les deux au cours d'une carrière,
- compréhension des exigences du statut militaire,
- correcte estimation de ce qu'est la condition militaire,
- compréhension des réalités et de la diversité d'une carrière de commissaire,
- exigences d'excellence dans les domaines métiers mis en œuvre par le SCA,
- exercice du commandement, etc.

Les responsabilités élevées qui leur seront confiées dans les domaines les plus divers et dans des contextes très différents, il convient de le souligner à nouveau, expliquent le niveau d'exigence recherché.

L'aptitude au commandement, le sens du service, l'exigence professionnelle, la réactivité et d'une façon générale la capacité à exercer des responsabilités dans les situations les plus diverses et notamment les contextes de conflit ou de crise sont bien entendu au centre des aptitudes recherchées.

Au-delà de la nécessité de bien maîtriser les enjeux du monde contemporain, une bonne connaissance des questions de défense, des grandes lignes de l'organisation du ministère et des missions et de l'organisation du service du commissariat sont à rechercher. La documentation ouverte sur le sujet est abondante. Nombre de candidats ont complété cette approche par des entretiens qui leur ont permis de concrétiser ces données et de démontrer la solidité de leur motivation.

Les candidats doivent montrer qu'ils ont réfléchi à leur future carrière, qu'ils en mesurent la portée, qu'ils en connaissent les mérites et les contraintes et qu'ils n'idéalisent pas de façon excessive la réalité de ces métiers.

Les candidats pourront être conduits à échanger avec le jury à partir de mises en situation simples représentatives des difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer au cours de leur parcours.

Le minimum est de lire attentivement toute la documentation relative au concours et disponible sur Internet ainsi que sur le SCA et sur l'ancrage choisi en de même que sur le ministère des Armées, et l'organisation générale de la défense. On peut avoir lu, compris et retenu la Constitution dans ses quelques articles sur la défense, le début du code de la défense, quelques grands textes internationaux dont le chapitre VII de la Charte des Nations Unies, etc.

Le choix de l'ancrage doit être étayé par un minimum de connaissances sur l'armée, direction ou service vers lequel le candidat souhaite se diriger. Il y a une culture générale à démontrer, bien entendu et il y a aussi une culture militaire minimale à faire valoir.

Le jury est beaucoup plus sensible à la qualité de l'argumentation qu'à la somme de connaissances plaquées que l'on trouve dans tous les ouvrages de préparation aux concours.

Sur tous les sujets de culture générale, par exemple les questions portant sur les faits de société, il est impératif que chaque candidat développe une véritable réflexion personnelle pour conclure par un avis personnel.

Sans en abuser, pour ne pas être trop scolaire, le candidat doit pouvoir présenter sur les sujets de fond le pour et le contre, les différentes approches d'un sujet puis toujours conclure par un avis personnel.

Sur les sujets de réflexion, le jury n'attend pas une bonne réponse car il n'y a pas une réponse unique mais une argumentation logique. Le jury peut se laisser convaincre par des avis iconoclastes s'ils sont bien argumentés et si le raisonnement est sain.

Trop souvent les candidats sont réticents à formuler un avis personnel et se cachent derrière une réponse consensuelle et politiquement correcte. Les candidats ont la capacité d'emmener le jury sur leur terrain, et le jury n'attend que cela, à condition qu'ils soient solides : ne pas citer un auteur dont on ne connaît pas l'œuvre, ne pas citer un livre dont on ne connaît pas la thèse (de même pour le cinéma),

A titre d'exemple, il y a des données de base qu'il est bon de connaître pour appuyer sa réflexion sur une future carrière au-delà bien entendu des fondamentaux de la carrière d'un commissaire :

- l'ordre de grandeur du budget de la défense et son poids dans le budget de l'Etat,
- le nombre de militaires et civils au MINARM,
- notions sur l'organisation de la défense, quelques notions de l'économie de la défense.

Il en est de même pour la société contemporaine : le montant du SMIC, de l'inflation, le poids de la sécurité sociale...

2. ÉPREUVE D'ANGLAIS

De façon générale, le niveau des candidats s'est révélé hétérogène, permettant de distinguer sans peine les meilleurs qui sont d'un très bon niveau (en atteste l'écart-type des notes attribuées allant de 7 à 17/20) à tous points de vue, quel que soit l'un des cinq critères d'évaluation considéré :

- 1) le niveau d'anglais : évalué à la fois du point de vue de la prononciation, de la correction grammaticale et de la richesse du vocabulaire ;
- 2) le niveau de connaissances générales : le niveau de maîtrise des grandes problématiques internationales et géopolitiques en cours depuis des années et faisant tout spécialement l'actualité de la dernière année écoulée, y compris des derniers jours précédant l'épreuve ; les articles à commenter lors de l'épreuve ont généralement été choisis dans les 6 mois précédents et connaissent donc des prolongements au moment de l'épreuve ;
- 3) la capacité à présenter un véritable commentaire de texte structuré et méthodique et non pas seulement un résumé trop bref (le plus souvent moins de 5 mn sur une épreuve durant 20 mn) ;
- 4) la capacité à se positionner clairement et de manière argumentée ;
- 5) la maturité du projet.

Constat n°1 : un niveau d'anglais moyen qu'une meilleure préparation pourrait améliorer

L'absence de notes supérieures à 17/20 tient au fait qu'aucun candidat n'était bilingue ou n'a présenté un anglais courant, en plus d'exceller dans les autres domaines évalués. Beaucoup manquaient de fluidité et cherchaient leurs mots alors que l'épreuve ne nécessite pas de vocabulaire technique ni très recherché. L'accent était enfin le plus souvent peu marqué et très francisant alors que l'anglais est une langue fondamentalement accentuée.

CONSEIL :

Se préparer *a minima* en visionnant des films ou séries en VOST pour intégrer la prononciation et s'approprier les tournures typiques afin d'éviter les gallicismes malheureux. Les candidats les mieux préparés seront ceux qui écouteront et liront souvent de l'anglais soutenu et à la prononciation impeccable dans le cadre de l'actualité des relations internationales : les informations de la BBC en podcasts ou la lecture

régulière d'un hebdomadaire de référence anglophone (*The Economist*, *Time Magazine*, *Newsweek*) ou d'un journal (*The Times*, *The Guardian*, *The New York Post*, *The Washington Post*) sont vivement conseillées tout au long de l'année du concours jusqu'au jour de l'épreuve.

Constat n°2 : un niveau de culture générale perfectible qui pose problème quel que soit le niveau de langue

Les candidats ne sont pas notés uniquement sur leur niveau de langue mais aussi et surtout sur leur capacité à réfléchir, synthétiser et se prononcer par eux-mêmes de manière équilibrée grâce à des connaissances solides et une capacité à mettre les choses en perspective sur le temps long.

Les examinateurs ont observé que l'actualité récente était méconnue mais aussi l'histoire contemporaine ou plus ancienne, en un mot la culture générale. Cela pose question quant à l'ouverture d'esprit de certains candidats malgré leurs diplômes ; une minorité a pu donner l'impression de découvrir des sujets à l'occasion de l'épreuve alors qu'ils marquent l'actualité depuis des années.

Enfin, même si elle a été rare, la tendance à éluder des questions au motif qu'elles remontent à une époque lointaine (Affaire de Suez en 1956 ; Guerre d'Algérie...) ou non abordées au cours de la scolarité donne une impression de désinvolture malvenue ou de manque de curiosité.

CONSEIL :

Lire la presse internationale, s'exercer grâce aux annales du concours, ne pas hésiter à relire des atlas de géopolitique ou des cours d'histoire, des manuels de relations internationales synthétiques rappelant l'essentiel et donnant des pistes de réflexion.

Constat n°3 : un manque de préparation sur les attendus de l'épreuve

Le manque de préparation n'est pas uniquement observé pour ce qui concerne la langue mais aussi et surtout sur les attendus de l'épreuve sur le fond, trop souvent comprise comme la restitution d'un résumé.

En réalité, il s'agit de présenter un commentaire de texte d'un article de l'année écoulée relatif aux relations internationales, à la géopolitique, aux armées mais aussi aux grands problèmes de société.

Une attention doit être portée à la forme : un débit de voix non précipité mais posé, permettant de bien respirer, accentuer les mots importants et regarder ses interlocuteurs. Tout cela s'acquiert par l'entraînement aux oraux et la critique constructive.

- un commentaire n'est pas un résumé : trop souvent, l'exposé des candidats se borne à un simple résumé qui n'est porteur d'aucune plus-value ;
- un commentaire est une discussion sur une problématique qui ressort de l'article en question et qu'il convient de résoudre par un propos articulé, argumenté et structuré et des prises de positions étayées ;
- un commentaire est donc nécessairement organisé selon un plan qui progressivement examine les facettes de la problématique pour amener l'auditeur/examinateur vers une solution ou une position de fait étayée et construite ;

L'exposé sera donc nécessairement :

- d'une longueur minimale (5 à 10 minutes) pour avoir le temps de :
 - exposer une introduction situant le texte et la publication dans son contexte et les idées forces qu'il présente dynamique et structuré ;
 - énoncer la problématique posée par l'article et qui sera le fil conducteur, la colonne vertébrale de l'exposé ou du commentaire ;
 - énoncer le plan par lequel cette problématique sera abordée avec des parties bien annoncées et dotées de titres montrant une pensée structurée ;
- les parties (2 ou 3) seront annoncées et faites d'éléments pris dans le texte mais également de connaissances et positions personnelles agencées de telle sorte qu'elles s'enchaînent logiquement vers la conclusion.
- la conclusion, brève, posera clairement le parti pris quant à la problématique (il faut résoudre le problème posé) et ouvrira la discussion sur des aspects plus larges dans la mesure où le sujet est généralement plus complexe et plus vaste que ce bref exposé a permis de montrer.

Cette façon de structurer sa pensée permet d'éviter l'écueil du résumé trop bref ou du fourre-tout. De plus, il s'agit d'une méthode à acquérir qui est enseignée quelle que soit les matières et se rapproche de la logique de la note de synthèse ; toutes choses dont les candidats sont normalement coutumiers ou à défaut auxquelles ils doivent s'exercer.

Maître de la parole et du temps (sans verser dans le délayage ou le hors sujet), le candidat peut ainsi désamorcer des questions qui seront d'autant plus nombreuses et difficiles que le temps d'exposé aura été bref.

Constat n°4 : une ouverture au monde parfois limitée ne permettant pas le développement d'une pensée personnelle

De nombreux candidats s'en tiennent aux idées générales et généreuses ressassées par les médias et les répètent comme si ces incantations étaient la solution à tout problème.

En résumé, les médias (parfois résumé aux réseaux sociaux), tiennent lieu de pensée et les idées qu'ils relaient ne semblent que rarement interrogées, nuancées ou critiquées.

En découle une tendance à donner la priorité à l'émotion ou à simplement répondre que la situation est compliquée, que l'on n'est pas un spécialiste du sujet.

CONSEIL :

Préparation du concours ; se cultiver pour être en mesure d'affirmer sa pensée propre et d'argumenter : ne pas s'en tenir aux médias mainstream ni aux réseaux sociaux, lire des lignes éditoriales divergentes afin de se forger son opinion ; lire/relire des manuels de relations internationales.

Constat n°5 : le manque de préparation d'une majorité de candidats se révèle dans la partie de l'entretien consacrée à leurs motivations à passer ce concours.

Certains ne semblent pas s'être renseignés en profondeur sur la carrière à laquelle ils aspirent. Les motivations sont souvent généreuses et nobles mais le métier en lui-même est peu connu ; de cette lacune peut naître l'idéalisation et à terme la déception.

Toutefois, la part des candidats ayant une expérience militaire et donc éprouvé au moins le milieu dans lequel ils se projettent semble importante : nombreux sont ceux qui sont réservistes, ont fait une préparation militaire ou même une année de VAC ; ces candidats affichent des motivations plus concrètes et réfléchies qui laissent penser qu'ils se sont réellement projetés.

CONSEIL :

Mûrir son projet et ses motivations en éprouvant si possible la réalité du métier de commissaire.

Pour conclure, les candidats ayant préparé *a minima* l'épreuve, possédant un niveau d'anglais correct, une bonne culture générale et s'étant tenus informés de l'actualité, peuvent obtenir un résultat honorable.

La différence se fera sur la capacité à structurer sa pensée, son exposé mais aussi ses réponses, et à faire preuve de personnalité en n'ayant pas peur de se prononcer mais toujours de manière argumentée et étayée.

Enfin, un candidat en mesure de montrer qu'il s'est concrètement renseigné sur le métier (voyage découverte, préparation militaire, stage, VAC, réserve, etc.) et capable de justifier son attrait pour tel ou tel ancrage, n'en sera que plus crédible.

3. ÉPREUVES SPORTIVES

Pour cette session 2021, l'absence de confinement « dur » appliqué lors de la première vague de contaminations au covid-19 a conduit à ne supprimer que l'épreuve de natation des épreuves sportives définies par l'arrêté du 24 novembre 1998. Les candidats ont donc été évalués sur une épreuve de tractions, une épreuve d'abdominaux, une course de vitesse (50 mètres) et une course de demi-fond (3000 mètres). Les épreuves se sont déroulées sur le site de l'École Polytechnique à Palaiseau.

Sur les 81 candidats admissibles, 69 candidats ont réalisé les épreuves de sport :

- 3 candidats ont eu une note éliminatoire (moyenne aux épreuves sportives inférieure ou égale à 5/20), soit en raison d'une blessure, soit parce qu'ils n'ont pas le niveau physique requis pour le concours ;
- 29 candidats ont eu une note supérieure à 5/20 et inférieure à 12/20 ;
- 25 candidats ont eu une note égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 15/20 ;
- 12 candidats ont eu une note égale ou supérieure à 15/20 ;

La moyenne du groupe est de 12/20. Dans l'ensemble, les candidats ont eu l'attitude attendue pour ce concours : ils étaient motivés et volontaires et ont su garder une bonne entente collective malgré la dimension individuelle inhérente à un concours.

Résultats :

Les candidats ayant eu une note inférieure à 12/20 auraient probablement pu faire mieux. Les examinateurs ont aussi remarqué que plusieurs candidats s'étaient blessés quelques jours avant les épreuves, peut-être à cause d'un entraînement intensif de « dernière minute ». Si une blessure peut toujours arriver, un entraînement régulier, commencé plusieurs mois avant le jour des épreuves, est la clé pour prévenir le risque de blessures juste avant le concours et réaliser de bonnes performances.

Les candidats ayant eu une note supérieure à 12/20 – plus de la moitié d'entre eux – ont montré un niveau physique correct voire très bon. Ces candidats se sont préparés efficacement au concours, ce qui témoigne de leur motivation. Ils ont compris l'importance du sport au sein des armées, l'entretien d'une bonne condition physique étant indissociable de la condition militaire.

Au-delà des enjeux immédiats du concours, les candidats bien préparés et lauréats du concours pourront pleinement profiter des enseignements dispensés pendant leur scolarité à l'École des commissaires des armées, en particulier pendant les entraînements sur le terrain. Il y a toujours des exercices de franchissement, des courses topographiques ou des cours de TIOR (technique d'intervention opérationnelle rapprochée) pendant ces entraînements. De plus, le rythme de projection en opération extérieure ou intérieure exige une préparation physique et mentale adaptée pour faire face à des conditions d'emploi souvent rustiques, tout au long de la carrière militaire.

A l'intention des candidats des concours externes en 2022, il est important de porter à leur connaissance que l'arrêté de 1998 a été modifié et qu'un nouvel arrêté relatif aux épreuves communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officiers, publié le 30 août 2021, s'appliquera en 2022. Mis en ligne sur le site du SCA, cet arrêté modifie les barèmes appliqués ainsi que le protocole applicable aux épreuves d'abdominaux et de tractions. Plus que jamais, l'anticipation de ces épreuves et un entraînement régulier, dès avant la connaissance des résultats d'admissibilité, sont indispensables. Des vidéos pédagogiques seront réalisées et proposées aux candidats en début d'année 2022.